

Initiatives ministérielles

négocier une entente respectant l'énoncé de principes de 1988 et les paramètres qu'il contient.

Force est d'admettre que le ministre de l'Énergie et le ministre du Commerce extérieur avaient non seulement les mains liées derrière le dos, mais qu'ils avaient eu leur part de responsabilité dans l'affaire il y a quelques années. Le projet ne fait pas bénéficier Terre-Neuve de toutes les largesses qu'on croirait qui lui sont faites, à entendre ce qui s'est dit en cette enceinte depuis une heure ou deux. Terre-Neuve s'est fait rouler magistrallement dans cet énoncé de principes, sous le rapport de la péréquation. On prend à gauche pour donner à droite. Ne doutez donc pas un seul instant que nous étions très insatisfaits—et j'ai siégé à l'Assemblée législative de Terre-Neuve à l'époque où le premier ministre Peckford est revenu avec la déclaration de principes—nous étions très insatisfaits alors et nous sommes encore très insatisfaits des paramètres de cet accord.

Cela étant dit et comme le moment n'est vraiment pas à la récrimination ni aux regrets, je tiens à louanger officiellement et sans réserves le ministre de l'Énergie pour le rôle qu'il a joué dans la conclusion d'un accord et qu'ont aussi joué le député de St. John's-Ouest et, évidemment, mon collègue et ami, le député de St. John's-Est. Je les félicite, car c'est un grand jour pour Terre-Neuve. C'aurait pu être un jour bien meilleur encore pour Terre-Neuve si l'on avait bien fait les choses dès le départ, mais c'est une autre histoire.

Je veux maintenant poser une ou deux questions au ministre tandis qu'il nous reste quelques minutes.

Une voix: Demandez-lui où le pétrole sera raffiné, Roger.

M. Simmons: Les jours comme aujourd'hui, j'aurais besoin d'un bon rédacteur. Je vais m'adresser au député de la Colombie-Britannique. Il a l'habitude de structurer des idées de ce genre et il sait les mettre noir sur blanc et, un de ces jours, je vais recourir aux services, si j'en ai jamais les moyens, de ce brillant juriste de Toronto qui a trouvé un bon poste en Colombie-Britannique et qui est resté là-bas. Revenons maintenant, monsieur le Président, au sujet à l'étude. J'espère que, à un moment donné, peut-être à l'étape de la troisième lecture, le ministre traitera d'un aspect de l'accord qui n'a pas encore vraiment été abordé. Je veux parler des répercus-

sions possibles—et j'ai besoin de toute l'attention du ministre à cet égard, rien qu'un instant. J'espère qu'il songera aux répercussions possibles que cela aurait sur le secteur des pêches si l'impensable survenait.

À cet égard, le ministre n'ignore pas que les syndicats des pêches ont essayé ces dernières semaines d'entamer un dialogue sur ce sujet, et je sais qu'il ne peut pas négocier publiquement, mais j'espère qu'il rendra public le cadre de ces négociations, qu'il nous donnera au moins une idée générale des garanties prévues, car il s'agit d'un secteur industriel qui est là pour 20, 30 ou 40 ans.

Mais nous avons une industrie qui existe depuis 500 ans. Dans ma circonscription seulement, la circonscription de Burin—Saint-Georges, il y a 17 000 hommes et femmes qui gagnent leur vie en pêchant ou en travaillant dans les conserveries de poisson, je dis bien 17 000.

Ces gens ne représentent qu'une partie des habitants de Terre-Neuve et du Labrador, alors ce serait catastrophique pour eux; leur situation financière, leur culture et tout leur mode de vie s'en trouveraient modifiés. Ce serait une véritable catastrophe, et je voudrais qu'on me précise aujourd'hui à la Chambre, pour que tout le monde le sache, certaines des mesures préventives qui seront prises et les indemnités qui seront versées si jamais l'inconcevable devait se produire, même si aucune somme d'argent ne suffirait alors à indemniser la population. Je veux que le ministre nous explique en détail ce que son ministère et le gouvernement ont prévu si jamais le projet ne se déroule pas aussi bien qu'on l'avait prévu.

Je voudrais aussi aborder une autre question. Je tente de couvrir plusieurs sujets rapidement, parce que je ne serai pas à la Chambre demain. Je me rends dans ma circonscription, et je ne sais pas trop quand le projet de loi sera de nouveau étudié. Si on en traite la semaine prochaine, alors j'aurai d'autres points à soulever, mais je voudrais aujourd'hui aborder une de ces questions. Il y a un autre domaine où j'espère que nous ne nous retrouverons pas les mains liées. J'espère que la signature d'un accord avec les syndicats pour ce projet, ce qui est, en soi, un exploit louable, ne diminuera pas les chances des ouvriers compétents qui demeurent près du site, mais qui n'adhèrent pas à un syndicat particulier. La situation pourrait devenir très difficile et frustrante, si la seule faute de ces travailleurs serait de ne pas faire partie du bon syndicat.